



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.126
30 avril 1986

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT VINGT-SIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 29 avril 1986, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [150] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

UN LIBRARY
MAY 1 1986
UN/DA COLLECTION

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 150 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/1102 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2).
- b) RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/40/1106)

M. DAZA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais exprimer la tristesse de ma délégation et de mon pays à l'annonce de la mort de Raúl Prebisch. Sa contribution à la cause de l'entente entre les nations, de la paix et du développement est bien connue de tous. Citoyen argentin, Raúl Prebisch appartient en quelque sorte à l'Amérique latine. Rares sont ceux qui, comme lui, réunissent toutes les conditions propres à un citoyen latino-américain. Pendant plusieurs années, Raúl Prebisch a forgé la pensée de l'Amérique latine. Sa pensée a servi de guide au processus d'intégration de notre continent.

Au Chili, nous le considérons comme l'un des nôtres. Raúl Prebisch a passé plusieurs années dans notre pays et il est symbolique qu'il soit mort dans ma patrie où, en ce moment, tous les Chiliens sont en deuil et lui rendent un hommage bien mérité.

Maintenant que Raúl Prebisch n'est plus parmi nous, qu'il navigue sur les rives de la paix et traverse les ponts du silence, sa mémoire et son oeuvre nous restent comme principe important et comme guide d'action pour l'avenir de notre pays.

Ma délégation souhaite en premier lieu féliciter le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de convoquer à nouveau la quarantième session de l'Assemblée générale pour examiner la question de la crise financière que traverse actuellement l'Organisation. Nous estimons que le problème actuel est d'une telle gravité que nous ne pouvons plus continuer à le dissimuler ni prétendre y remédier par des solutions transitoires ou des mesures insuffisantes. Le moment est venu pour les Etats Membres des Nations Unies d'assumer leurs responsabilités et de travailler avec sérieux pour aider les Nations Unies à trouver de nouveau la voie qui doit lui permettre d'avancer avec efficacité vers les objectifs fixés il y a déjà plus de 40 ans.

M. Daza (Chili)

Les difficultés financières de notre organisation ont des causes variées et leur solution exige par conséquent des actes divers de même que des acteurs différents. Tout en reconnaissant que les problèmes financiers que connaît actuellement notre organisation sont liés à des considérations d'ordre technique, nous pensons qu'une première cause fondamentale est clairement de nature politique. En effet, la crise économique actuelle des Nations Unies n'est qu'une preuve de plus de la crise aiguë dont souffre le multilatéralisme, que nous avons vu s'aggraver au cours des dernières années, car le consensus qui existait naguère sur l'importance et l'efficacité des activités des organisations internationales n'existe plus. A l'heure actuelle, il existe un groupe important d'Etats de haut degré de développement, pour lesquels les organisations internationales en général et les Nations Unies en particulier ont cessé de représenter des instances par lesquelles il est possible de mettre en oeuvre des mesures efficaces de coopération interétatiques. Ces pays voient au contraire dans ces organisations du système multilatéral des instances servant simplement à un échange d'idées. En refusant aux organisations internationales la qualité intrinsèque pour laquelle elles avaient été créées à l'origine - agir comme centres de la coordination et de la canalisation de la coopération internationale indispensables au progrès et à la survie du monde contemporain - ces Etats affectent non seulement ces organisations en tant que telles mais également les possibilités de développement et de progrès d'un grand nombre de pays dont les ressources sont plus limitées et pour lesquels il ne saurait y avoir de substitut à la coopération internationale.

Les pays industrialisés doivent rétablir l'importance de la coopération multilatérale. La volonté politique de renforcer le multilatéralisme, de donner vigueur et efficacité à cette coopération, sont une condition indispensable de l'éventuelle solution de l'aspect principal de notre crise.

Le manque d'optimisme et une foi affaiblie, qui ont entraîné une détérioration progressive de l'action multilatérale et - pourquoi ne pas le dire - la juste critique du travail accompli par plusieurs de ces organismes, ne sauraient conduire les pays industrialisés à manquer aux engagements qu'ils ont accepté librement lorsque le système a été conçu.

A ce sujet, ma délégation estime que pour recouvrer une partie des ressources dont notre organisation a besoin de façon si urgente pour traverser ces moments difficiles, pour aider également à faire cesser ce climat de doute et de scepticisme au sujet de l'efficacité de l'Organisation, il faut mettre fin à la

M. Daza (Chili)

pratique adoptée par un certain nombre d'Etats qui consiste à opérer de manière continue et systématique des retenues sur leurs contributions au budget ordinaire ou à des programmes et projets particuliers de l'Organisation. Par leur conduite, ces pays non seulement font une grave entorse à leurs obligations internationales mais ils privent également les Nations Unies de nombreuses ressources dont elles ont besoin pour leur fonctionnement. Cet aspect spécifique est un second élément de la crise qui doit être résolu par les Etats qui ont des obligations encore en suspens.

Un troisième élément du problème est que l'Etat Membre qui verse la contribution la plus élevée a annoncé qu'il réduirait prochainement de manière considérable sa contribution au budget, à moins que l'on ne donne satisfaction à certaines exigences émanant du Congrès de ce pays. Aucun Etat ne peut invoquer les préceptes de sa législation interne pour cesser de s'acquitter de ses obligations internationales librement acceptées et encore moins prétendre reforcer unilatéralement la Charte des Nations Unies. L'acceptation d'une action de ce genre représenterait un précédent extrêmement dangereux pour la vie de notre organisation et, en tant que telle, cette conduite est inacceptable.

Il existe dans cette crise un quatrième élément du fait que la majeure partie des Etats Membres des Nations Unies ne paient pas leurs quotes-parts. A cause de cela, si nous considérons les sommes qui n'ont pas encore été versées à ce jour, nous pouvons affirmer qu'à court terme, plus que d'une crise financière, c'est d'une crise de liquidité qu'il s'agit. Aussi croyons-nous nécessaire également que la totalité des pays Membres contribuent maintenant de manière efficace à la solution de la crise en aidant l'Organisation à trouver les ressources dont elle a besoin pour son financement, tout au moins à court terme. Peut-il y avoir meilleure manière de mettre en oeuvre cette contribution que le paiement immédiat par chaque Etat de sa quote-part au budget ordinaire au titre de l'exercice 1986, ainsi que le paiement des quotes-parts impayées correspondant aux années antérieures? Mon pays, qui a déjà entièrement payé sa quote-part pour 1986 et qui ne doit absolument rien au titre des années antérieures, voit avec découragement que seul un petit groupe de 25 Etats Membres a honoré comme nous ses obligations financières à l'égard de l'Organisation et se trouve dans la même situation que nous.

M. Daza (Chili)

Le manque de ressources dont souffrent les Nations Unies à l'heure actuelle est en grande partie dû aux paiements tardifs ou seulement partiels des contributions au budget ordinaire. Cette pratique doit être abandonnée par tous ceux qui ont des arriérés car c'est un moyen efficace de pallier la crise.

De même, ma délégation appuie les mesures d'austérité récemment appliquées par le Secrétaire général dans le domaine du personnel de l'Organisation, auquel est consacrée une bonne partie du budget. Nous regrettons avec le Secrétaire général qu'il ait été nécessaire d'arriver à cette extrémité et d'appliquer certaines de ces mesures. Toutefois, nous jugeons qu'elles étaient nécessaires et nous voulons espérer qu'à la longue elles bénéficieront à ceux qui, temporairement, en subissent les conséquences négatives.

Par ailleurs, ma délégation se félicite de l'initiative prise récemment par le Secrétaire général de revoir certains éléments des activités du budget-programme correspondant à 1986 pour y apporter quelques réformes immédiates. En soumettant ses propositions initiales pour le budget ordinaire 1986-87, le Secrétaire général avait déjà indiqué qu'il serait très difficile d'exécuter tous les programmes approuvés par les Etats Membres avec les ressources disponibles. Il ne faut donc pas s'étonner, maintenant que le moment est venu de faire d'urgence des économies, que ces propositions aient été faites. L'Assemblée générale doit examiner ces propositions avec soin en évaluant comme il convient, d'une part, l'obligation de faire des économies de ressources à court terme et, d'autre part, la nécessité absolue de ne pas apporter de modifications au budget car celles-ci pourraient avoir à l'avenir des effets négatifs sur l'efficacité de l'Organisation. Il est nécessaire, de même, d'assurer de manière appropriée que l'application de réformes dans ce domaine n'affecte pas certains programmes dont bénéficient directement les pays en développement. Il n'est pas juste que des économies soient réalisées au détriment du bien-être et du progrès des habitants des pays qui ont besoin d'aide pour surmonter leurs graves problèmes de développement.

Nous croyons qu'une application appropriée de certaines de ces mesures d'austérité alliée au paiement rapide, par certains Etats Membres, de leurs contributions et au rattrapage rapide des paiements de leur quote-part pour 1986 et les années précédentes par les pays qui n'ont pas encore effectué cette formalité, permettrait de sortir, du moins à court terme, de la crise financière actuelle, objectif qui doit être le nôtre à cette reprise de session.

M. Daza (Chili)

L'examen des mesures qui s'imposent pour résoudre la crise économique à long terme et donner à notre Organisation une base financière suffisante pour mener à bien ses activités exigera une définition beaucoup plus approfondie de ces mesures dont l'application sera certainement difficile. En effet, il s'agit de redéfinir entièrement la manière dont nous voulons utiliser notre organisation, dont nous voulons qu'elle soit financée et ce que nous attendons d'elle.

A ce sujet, nous croyons qu'il est un domaine où une action profonde s'impose : l'utilisation efficace des ressources des Nations Unies. Nous savons tous qu'il y a des réunions inutiles, des programmes qui ne mènent à rien, des voyages inutiles, un manque d'efficacité généralisé, autant de problèmes qu'il faut résoudre. Que dire des dollars que nous tous ici jetons littéralement par les fenêtres lorsque nous arrivons en retard aux réunions de l'Assemblée générale et de toutes les commissions? Nous n'allons pas nous apesantir sur ce problème car nous croyons qu'il doit être analysé dans le cadre des mesures à long terme.

Sur ce point particulier, ma délégation attend avec un vif intérêt le rapport qui devra être présenté par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, lequel sera examiné à la prochaine session de l'Assemblée générale. En effet, les conclusions de ce groupe d'experts, de même que ses recommandations, seront la base fondamentale à partir de laquelle les Etats Membres entreprendront cette tâche de redéfinition dont j'ai parlé. Dès à présent, on peut prévoir qu'il sera nécessaire de faire preuve de beaucoup de volonté politique pour procéder aux changements susceptibles d'améliorer la situation financière de notre organisation pour la rendre plus saine et plus stable. Mais la nécessité impérieuse de ces réformes ainsi que les avantages évidents que les Nations Unies vont en retirer doivent nous rendre optimistes quant au résultat final de cette entreprise.

M. KITTANI (Iraq) (interprétation de l'anglais) : C'est avec stupeur et une grande tristesse que ma délégation a appris ce matin le décès de M. Raúl Prebisch.

Ceux d'entre nous qui, au cours des dernières décennies, ont connu M. Prebisch et ont travaillé auprès de lui n'oublieront jamais son incomparable contribution à la cause des relations économiques multilatérales et à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial. Mais, avant tout, nous n'oublierons jamais la lutte inlassable qu'il a menée pour le compte des pays en développement. Au nom de ma délégation, je tiens à présenter nos sincères condoléances à la délégation de l'Argentine et, par son intermédiaire, à la famille de Don Raúl.

M. Kittani (Iraq)

A cet égard, je me souviens du début de l'année 1964, des journées qui ont précédé la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et plus particulièrement du rapport présenté par M. Prebisch aux Membres de cette organisation, dans lequel il définissait de façon clinique les incongruités, les injustices et le caractère peu pratique du système économique mondial existant dont nous avons hérité et identifiait les remèdes qu'il fallait y apporter pour créer un ordre mondial économique plus juste. D'ailleurs, si nous faisons le point de la situation après la tenue de cinq autres sessions de la CNUCED et de 22 sessions de l'Assemblée générale, nous constatons que son rapport lance encore le même défi, et que tous les efforts déployés dans ce domaine paraissent pâles en comparaison, surtout ces dernières années, du fait qu'ils n'ont engendré que frustrations et régressions.

Puisque je parle de la première session de la CNUCED et de M. Prebisch, je voudrais rappeler que le Groupe des 77 lui-même doit sa création à cette première session de la CNUCED. Il se trouve en effet que 77 est le nombre exact de pays en développement qui ont participé à la première session de la CNUCED. Et puisque je parle du Groupe des 77, il ne faut pas oublier ce pour quoi ce groupe a été créé et ce qu'il est censé faire. En effet, l'autocritique doit porter sur toutes nos activités et tous nos mécanismes. Nous ne pensons pas qu'une question essentiellement politique doive être traitée dans le cadre du Groupe des 77. Le Groupe des 77 n'a pas été créé pour cela; le Groupe des 77 devrait parler, oui, des aspects et conséquences économiques de la crise à laquelle nous sommes en butte, mais ma délégation, pour sa part, ne saurait en aucune façon accepter que le Groupe des 77 soit considéré comme l'enceinte appropriée pour l'examen de considérations politiques et la réalisation d'accords politiques. Il existe d'autres mécanismes. Nous avons les groupements régionaux, nous avons les pays non alignés et nous avons aussi notre propre volonté souveraine.

Ce que j'en dis est lié à ce que je vais dire maintenant, à savoir que j'accepte pleinement et approuve la déclaration faite ce matin par le Président du Groupe des 77, surtout la première partie qui est la partie politique. Ce n'est pas étonnant, car la Yougoslavie et l'Iraq sont très rarement en désaccord sur les questions politiques. Néanmoins, par principe, nous tenons à souligner que, s'agissant de questions essentiellement politiques, nous ne pensons pas que le Groupe des 77 soit le cadre approprié pour en discuter.

M. Kittani (Iraq)

L'Organisation des Nations Unies se trouve devant une crise, mais cette crise n'est pas vraiment financière; au mieux, l'aspect financier n'en est qu'un symptôme ou, si l'on préfère une autre comparaison, il n'est que la pointe d'un iceberg. Nous pourrions parler seulement de ce point de l'iceberg, mais ce serait induire en erreur. Le titre même choisi pour le point dont nous sommes saisis a été, à notre avis, mal choisi. Le titre choisi par l'Assemblée est le suivant : "Crise financière actuelle". De quelle crise financière actuelle s'agit-il? La crise financière "actuelle" de ce matin est totalement différente de la crise financière "actuelle" d'il y a deux jours. Qu'il me soit permis d'en donner un petit exemple : hier, le représentant du Brésil est venu à cette tribune et nous a dit que le Gouvernement brésilien venait de verser quelque 17 millions de dollars au compte de l'Organisation des Nations Unies et d'éponger quelque 15 millions de dollars d'arriérés dus au 15 décembre 1985. En quelques mots, l'ambassadeur du Brésil, mon voisin et ami, a très sensiblement modifié la crise "actuelle". Nous avons entendu aujourd'hui le représentant de l'Union soviétique dire, quoique pas très clairement, que son pays envisageait d'avancer le versement de ses contributions et de payer certains des autres arriérés dont il était redevable.

Ce que j'essaie de faire comprendre c'est que, même s'il constitue une donnée constante, l'aspect financier de la crise à laquelle l'Organisation des Nations Unies fait face n'est que le symptôme de la maladie dont le malade souffre. La cause de la maladie est bien plus profonde. A cet égard, je suis totalement d'accord avec le représentant de la Yougoslavie : la cause en est précisément - et je ne vais pas répéter tout ce qu'il a dit - que la démocratisation des relations internationales dans cette maison, surtout le renforcement des pays non alignés, n'a pas plu aux pays qui, depuis fort longtemps, jouaient un rôle prédominant dans cette organisation.

Comme les ministres des affaires étrangères des pays non alignés l'ont dit dans la déclaration qu'ils ont faite à New Delhi au début de ce mois, la cause fondamentale de la crise à laquelle les Nations Unies font face se trouve dans l'érosion de l'attachement aux principes et aux buts de l'Organisation des Nations Unies. Voilà la maladie dont elle souffre. Si le malade a un peu de fièvre et quelques boutons rouges, il ne faut pas se contenter de lui donner de l'aspirine.

M. Kittani (Iraq)

La cause de la crise que nous examinons, la cause la plus immédiate, se trouve précisément dans les mesures illégales et inacceptables prises par certaines capitales, notamment par l'Etat dont les contributions au budget de l'Organisation sont les plus importantes. Je n'ai pas l'intention, dans cette déclaration, d'analyser l'ensemble des propositions présentées par le Secrétaire général, je me bornerai à citer quelques exemples à propos de ce que je vais dire sur l'aspect le plus important de cette crise. Vous vous souviendrez certainement comme moi, monsieur le Président, qu'il y a 25 ans, nous examinions à la Cinquième Commission une crise comparable provoquée par la crise au Congo et le non-versement des contributions. Il me faudrait tout l'après-midi et peut-être aussi une partie de la nuit pour répéter tous les arguments pour et contre auxquels a donné lieu la définition des dépenses de l'Organisation au titre de l'Article 17 de la Charte.

Cependant, cette question a été mise de côté. Nul n'oserait venir à cette tribune et déclarer que l'obligation de verser sa part des contributions mises en recouvrement au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies peut être en quelque sorte assortie de conditions ou facultative. Nous avons un conseiller juridique; nous avons M. Scott. Je ne crois pas que l'on puisse avoir le moindre doute là dessus. D'ailleurs, la Charte est parfaitement claire à cet égard : l'Assemblée répartit les versements et les Etats Membres paient. La seule autre chose à prendre en considération est, bien entendu, l'Article 18, qui stipule que les décisions sur les questions budgétaires sont prises à la majorité des deux tiers.

Cette organisation - on ne le répétera jamais trop - repose sur l'égalité souveraine de tous ses Etats Membres. Il n'est pas acceptable qu'un Etat Membre - un Etat Membre quelconque - vienne nous dire qu'il va retenir 5, 10 ou 20 p. 100 de la contribution qu'il a l'obligation juridique de verser à moins que - à moins que quoi? Qu'on ait un vote pondéré? Qu'on fasse fi de la pierre angulaire de cette organisation? Nous n'accepterons jamais cela, et l'Assemblée doit rejeter cela. L'obligation de payer doit être au centre de toute résolution adoptée sur n'importe quel aspect du budget de l'Organisation des Nations Unies.

M. Kittani (Iraq)

Ce qui s'est passé, c'est que tant que les résultats des efforts de l'Assemblée générale et des Nations Unies étaient acceptables, le versement des contributions - le versement complet - ne posait pas de problème. Prenons par exemple l'un des points examinés dans le rapport du Secrétaire général, à savoir la durée de l'Assemblée générale. Pendant près de 40 ans, la durée de l'Assemblée générale est restée la même. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que l'efficacité de l'Assemblée générale, selon tout critère honnête, s'est multipliée au moins par trois puisque, alors que les membres sont trois fois plus nombreux et que l'ordre du jour est au moins trois ou quatre fois plus chargé que les précédents, nous n'avons pas pour autant augmenté la période de trois mois consacrée aux travaux de l'Assemblée générale. Ce qui s'est passé, c'est que les résultats que cette efficacité ont permis d'obtenir ne sont pas du goût d'un Etat Membre; et quand un Etat Membre n'aime pas les règles établies, il ne paie pas. Et ici, il faut dire les choses carrément, parce que ce qui est en jeu c'est l'avenir de l'Organisation. Aucun des pays représentés dans cette salle n'a été plus intimement lié à la préparation et à la rédaction de la Charte et, en fait, du règlement intérieur, des règles et règlements financiers et administratifs, que le plus important pays contributeur, les Etats-Unis. Même s'ils ne s'en tiennent pas aux règles qu'ils ont contribué pour une bonne part à instituer, ils se piquent de respecter les règlements et le droit. Si ces règlements ne leur plaisent pas, alors il faut faire appel à la procédure légale qui permet de les modifier. Mais là encore, si un Etat désire réduire sa contribution, cela doit se faire conformément aux dispositions de la Charte. Les Etats-Unis l'ont déjà fait à deux reprises. Au début, ils contribuaient pour 40 p. 100 au budget de l'Organisation. Par la suite, leur contribution est tombée à 31 p. 100 environ, puis à 25 p. 100. Mais en ces deux occasions, ils ont agi comme il convenait. Ils ont procédé légalement, de manière acceptable, en se présentant devant la Cinquième Commission. La dernière fois, c'est le Vice-Président des Etats-Unis lui-même qui a représenté son pays et qui a persuadé les deux tiers de l'Assemblée, sans difficulté d'ailleurs, de réduire la contribution des Etats-Unis en dessous de leur capacité de paiement.

C'est ce que la délégation des Etats-Unis aux Nations Unies et la branche administrative du gouvernement de Washington sont tenus de faire. Ils doivent se représenter devant le sénateur Katzenbaum et ses collègues et leur dire : "Voilà : le Congrès des Etats-Unis a des règles, des règlements et un acte constitutif; il

M. Kittani (Iraq)

en va de même pour l'Organisation des Nations Unies, et nous n'avons aucun moyen d'échapper à nos obligations envers les Nations Unies. Si les règlements ne nous plaisent pas, nous devons les changer, mais nous n'avons pas le droit de le faire unilatéralement et illégalement."

J'ajouterais que le principe de la capacité de paiement, contrairement au principe de l'égalité souveraine des Etats, ne figure pas dans la Charte. C'est un principe qui a été institué par l'Assemblée générale et qui peut très bien être modifié cet après-midi même par l'Assemblée. La capacité de paiement a été acceptée en tant que critère de référence, et au cas où les membres de l'Assemblée l'auraient oublié, je leur rappellerais que si cette mesure était appliquée directement à la capacité de paiement des Etats-Unis, ces derniers devraient aujourd'hui encore contribuer pour 28 p. 100 au budget de l'Organisation. Donc, une contribution de 25 p. 100 représente déjà une importante concession, et les Etats-Unis en ont profité pendant près de 15 ans. Quoi qu'il en soit, ma délégation serait la première à accepter que l'on discute à fond et sur-le-champ de la question de savoir si la capacité de paiement doit ou non demeurer le principal critère pour le paiement des dépenses de l'Organisation. Peut-être avons-nous tort. Peut-être que d'autres facteurs pourraient être pris en compte. Peut-être - comme certains d'entre nous le disent depuis 20 ans - n'est-il pas sain qu'un seul pays ait une influence aussi prédominante sur le budget de l'Organisation, et peut-être qu'en raison de ce qui s'est produit à Paris - et qui s'est peut-être déjà produit ici et qui pourrait bien se reproduire - devrions-nous y réfléchir à deux fois avant de continuer, en particulier aux échelons supérieurs du barème des quotes-parts, à vouloir à tout prix que la capacité de paiement soit l'unique critère ou le critère prédominant en matière de répartition des dépenses prévues au titre du budget ordinaire.

Et, reprenant à ce stade les paroles prononcées ici par Olof Palme et ce qu'a déclaré ce matin l'ambassadeur de son pays - dont je partage en grande partie l'opinion -, je rappellerai qu'il n'estimait pas que la part des dépenses des Nations Unies constituait un fardeau intolérable pour un Etat Membre quel qu'il soit et que la Suède, pour sa part, était prête à envisager le versement d'une contribution supplémentaire en plus de sa capacité de paiement.

Autrement dit, il s'agit là d'une démarche nouvelle et hardie dont pourraient peut-être s'inspirer d'autres sociétés nanties, à savoir la volonté de payer. Si un Etat croit dans l'Organisation et est disposé à payer davantage, soit. Il ne

M. Kittani (Iraq)

faut pas mettre la charrue devant les boeufs. Ou bien l'on veut cette organisation - et ici je rejette catégoriquement ce qui se dit depuis des années, à savoir que ce sont les pays les plus petits qui ont besoin des Nations Unies et que les grands n'en ont pas besoin. Je crois que c'est là un mythe qui se perpétue depuis trop longtemps. Tout ce que les Etats Membres ont à faire c'est jeter un coup d'oeil à ce qui s'est passé durant ces 40 dernières années et voir les injustices, ô combien flagrantes, dont les petits pays ont été victimes malgré l'existence des Nations Unies, alors que les Nations Unies ont, plus d'une fois, aidé d'une manière importante les grands pays, et plus précisément les membres permanents du Conseil de sécurité.

Il va sans dire, et je pense que la chose est logique, que plus un pays est grand et plus son influence dans le monde est étendue, profonde et importante et plus il a besoin des Nations Unies. Toute autre politique indiquerait un manque de clairvoyance et serait lourde de dangers, et chaque jour nous en apporte la preuve.

Si donc nous avons besoin de l'Organisation, l'Organisation a besoin d'argent. Si le Chef de l'administration de l'Organisation est tenu d'établir un rapport sur les dépenses de l'Organisation et de le présenter à l'Assemblée pour que l'Assemblée puisse faire adopter les dépenses envisagées par une majorité des deux tiers, quel critère faut-il utiliser? Nous avons déjà discuté d'un certain critère. Il faudrait discuter d'autres possibilités sans pour autant pointer, comme c'est actuellement le cas, le canon d'un fusil en direction du Chef de l'administration des Nations Unies et le garder prisonnier du pouvoir de l'argent tout en l'obligeant à présenter un ensemble de mesures destinées à régler la crise financière actuelle de l'Organisation. Nous devons le faire parce que le canon d'un fusil est pointé vers nos têtes et que le pauvre Secrétaire général n'a pas le choix. Mais est-ce là le problème et est-ce là le moyen approprié - ce qui est peut-être un objectif louable - de procéder à des coupes dans les programmes, de réaliser des économies, d'améliorer la gestion et de réduire le gaspillage? Au fil des ans, ma délégation a, je crois, prouvé qu'elle était la première à se féliciter de toute réduction des dépenses du Secrétariat. Et chacun sait qu'en ce qui concerne le Secrétariat et les opérations des Nations Unies, il y aurait moyen de faire de nombreuses réductions.

M. Kittani (Iraq)

Cependant ce n'est pas là la façon de procéder. Nous attendons avec intérêt les propositions étudiées, examinées et de longue portée que, nous l'espérons, le Comité des Dix-Huit élaborera. Après qu'ils auront été dûment examinés et débattus, certains éléments de ce train de mesures, suivis de beaucoup d'autres, seront, j'en suis certain, adoptés à la prochaine session.

Pourtant, en ce qui concerne la crise financière actuelle, que va-t-il se passer si, pour chaque million de dollars, nous devons avoir une réduction par-ci et une réduction par-là? J'ai cité plus tôt l'exemple de la contribution brésilienne qui a été faite après la publication du rapport du Secrétaire général. Que va-t-il se passer? Le Secrétaire général devrait-il réviser l'ensemble de ses propositions, les réduire de quelque 15 millions de dollars parce que le Brésil a payé? Si d'ici à vendredi la plus grande partie des arriérés étaient versés, dirons-nous alors "la crise est terminée; nous n'avons plus besoin de résolution; attendons les propositions du Groupe des Dix-Huit?"

Qu'allons-nous faire de ces économies? Devons-nous, outre nous soumettre à ce que j'appellerai, bien que je n'aime pas les grands mots, des ultimatums, des faits accomplis, et récompenser ceux qui posent des ultimatums ou fixent des délais? Que tirerons-nous de ces économies s'ils ne paient pas? Doit-on récompenser ceux qui ne paient pas? Non. Bien sûr, j'ai quelque connaissance du Règlement financier. Toute économie doit être répartie. Mais que distribue-t-on s'il n'y a pas de surplus et si l'on doit encore de l'argent? Quel en sera le résultat pratique?

Je dis cela simplement pour bien faire comprendre que rien ne peut se substituer à ceux qui violent l'obligation contractée au titre de la Charte et du règlement de payer leur quote-part du budget ordinaire. Il faut arriver à un total de 100; si l'on fait la somme, en pourcentages, de toutes les quotes-parts, il faut arriver à 100 - pas 101, pas 99,5 : 100. Cela signifie que, si quelqu'un ne paie pas, ou bien c'est un autre qui doit payer, ou bien on doit éliminer arbitrairement un programme dûment étudié et adopté par 159 pays.

J'ai assisté ce matin à la séance d'ouverture du Conseil économique et social. Au commencement de la séance, le secrétaire du Conseil a dit qu'il ne pouvait rien promettre aux délégations après 18 heures, parce qu'entre autres choses, on a supprimé les heures supplémentaires pour cette section. Nous voyons là les résultats pratiques de certaines des choses qui se passent ici.

M. Kittani (Iraq)

J'ai été membre du Secrétariat pendant longtemps. Je pense parfois que l'on n'apprécie pas suffisamment le rôle que jouent les services généraux. Je le dis parce que seuls les agents des services généraux reçoivent un sursalaire pour heures supplémentaires. Les administrateurs n'en reçoivent pas. Je sais que les heures supplémentaires n'ont pas encore été supprimées, mais que se passera-t-il après 18 heures et le week-end si on les supprime? Tous les administrateurs devront-ils apprendre le fonctionnement du matériel de traitement de textes?

On a placé le Secrétaire général dans une situation très délicate. Il a toute notre sympathie et il aura assurément notre appui. Il a lancé un appel à l'Assemblée pour qu'elle étudie en profondeur la crise. Aux paragraphes 40, 41 et 42 de son rapport, il déclare clairement que la crise est politique. Même le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires déclare clairement, au paragraphe 2 de son rapport, que la crise est politique. Par conséquent, que l'on dise "la crise actuelle" ou "la crise financière", la présente session de l'Assemblée générale, en traitant simplement de l'ensemble des propositions du Secrétaire général - ne nous y trompons pas -, n'aura pas traité les causes fondamentales du problème, lequel a été posé de façon erronée, illégale et inacceptable.

Quoi que nous fassions par ailleurs, l'Assemblée doit souligner à nouveau l'obligation de tous les Etats Membres de verser au budget ordinaire leurs contributions mises en recouvrement sans aucune condition ni retard dû à des raisons politiques. Nous pouvons parfaitement comprendre les arriérés dus essentiellement aux circonstances présentes dans un pays donné, les difficultés financières qui l'empêchent de payer. Mais c'est loin d'être le cas lorsqu'un pays dit "Je ne paierai pas si les Nations Unies ne font pas ceci ou cela" et contraint ensuite le Secrétaire général ou l'Assemblée à accepter, sinon l'ensemble des concessions qu'il exige pour des raisons politiques ou autres, mais du moins une partie d'entre elles.

Nous sommes disposés à examiner les propositions du Secrétaire général. Nous les étudierons avec bienveillance. Il faut les étudier avec grande attention et je suis convaincu que nous parviendrons à un consensus. Mais si les Etats Membres qui sont à l'origine de la crise ne se repentent pas ni ne modifient leur politique, la crise ne disparaîtra pas. Ce ne sera que le commencement de la fin de la responsabilité financière, qui est la condition sine qua non d'une organisation viable.

M. KORHONEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement partage la préoccupation du Secrétaire général face à la gravité de la crise financière des Nations Unies, comme en témoigne son rapport (A/40/1102) et comme le confirme le Comité consultatif (A/40/1106). Cette année, nous devons faire face à un déficit de trésorerie de plus de 10 p. 100 dans le financement du budget ordinaire ainsi qu'au déficit financier accumulé au fil des ans dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Nous nous trouvons dans cette situation tout simplement parce beaucoup d'Etats Membres n'ont pas pleinement respecté le principe de responsabilité collective consacré dans la Charte pour ce qui est du financement du coût des activités des Nations Unies. Cela a entraîné la retenue sélective, pour des raisons politiques, des contributions mises en recouvrement ainsi qu'un manque de discipline dans le versement des contributions dans leur totalité et en temps voulu.

Cette situation a des effets négatifs depuis plusieurs années déjà sur l'assise financière même des Nations Unies et, nous regrettons d'avoir à le dire, sur les activités des Nations Unies les plus politiquement efficaces - les opérations de maintien de la paix. Qu'il me soit permis à ce sujet de rappeler la déclaration qu'ont faite, au début de ce mois, les ministres des affaires étrangères des pays scandinaves sur la situation financière de l'Organisation :

"Toute action prise unilatéralement par les Etats Membres, en violation de la Charte des Nations Unies sape l'autorité et l'activité de l'Organisation. Tous les Etats Membres doivent accepter la responsabilité qu'il leur échoit."
(A/40/1107, annexe)

M. Korhonen (Finlande)

Ma délégation est en mesure de se prononcer favorablement sur les mesures d'économies suggérées par le Secrétaire général dans son rapport. Nous formulons des réserves sur certaines réductions et ajournements de programmes proposés mais nous n'avons aucune difficulté à accepter les propositions d'économies, considérées comme un tout, telles que suggérées également par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

Apparemment, la crise financière n'est pas pour l'instant aussi aiguë que l'indique le rapport du Secrétaire général, et cela est dû non seulement aux économies réalisées mais aussi aux paiements effectués par certains Etats Membres de contributions portant sur les années antérieures. Cependant, nous sommes conscients que les problèmes financiers de l'Organisation ne sont pas résolus par l'adoption de ces mesures. Avec un peu de chance, nous pourrions repousser l'échéance des ces problèmes pour quelque temps, peut-être seulement jusqu'à cet automne ou au début de l'année prochaine. Nous aurions donc préféré que le Secrétaire général fasse, à ce stade même, porter son étude sur une période plus longue, c'est-à-dire sur l'année en cours ou, mieux encore, sur tout l'exercice biennal 1986-87. Pour rétablir la viabilité financière de l'Organisation, nous devons envisager des mesures correctives tant à court terme qu'à long terme.

Premièrement, une condition indispensable au redressement de la situation financière est que tous les pays s'acquittent de leurs contributions passées et actuelles, conformément à la Charte, intégralement et immédiatement. Nous notons avec regret qu'à ce jour 25 Etats Membres seulement ont versé entièrement leurs contributions mises en recouvrement pour 1986 et avant.

Deuxièmement, nous devrions examiner les questions relatives à l'efficacité et au bon fonctionnement de l'Organisation, afin que l'administration et la gestion des Nations Unies ne soient pas une excuse pour critiquer les objectifs politiques de l'Organisation mondiale.

En traitant de ces questions dans son rapport, le Secrétaire général semble se référer principalement aux résultats futurs des travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. Ma délégation a appuyé fermement la création de ce groupe de haut niveau et elle attend avec intérêt les suggestions qu'il avancera. Cependant, ce groupe devrait avant tout étudier les mesures correctives à long terme. Néanmoins, nous estimons que les questions relatives à l'efficacité du fonctionnement devraient également être abordées sous peu pour faciliter

M. Korhonen (Finlande)

l'adoption de mesures d'économies supplémentaires qui s'avéreront peut-être nécessaires avant la fin de l'année si tous les Etats Membres ne s'acquittent pas de leurs obligations financières.

Je voudrais prendre pour exemple la façon dont il est donné suite aux mandats assignés par l'Assemblée générale. La responsabilité incombe, en l'occurrence, tant aux Etats Membres qu'au Secrétariat. Si les Etats Membres veulent se faire une opinion de l'efficacité de l'Organisation, ils doivent avoir la possibilité de suivre et d'évaluer de façon régulière la mise en oeuvre des programmes. Dans le cadre des Nations Unies, il est nécessaire à notre avis d'examiner une nouvelle fois, par exemple, les programmes et les éléments de programmes qui ont été achevés, qui sont périmés, qui ne présentent aucune utilité ou une utilité marginale, pour reprendre la terminologie employée dans plusieurs résolutions des Nations Unies. Par cette méthode, il serait également possible d'essayer de définir de manière pragmatique les priorités des programmes.

Une évaluation régulière du rôle de l'Organisation faciliterait le processus de prise de décision et renforcerait la coopération si nécessaire entre les Etats Membres et le Secrétaire général. Nous sommes persuadés que même à ce stade de l'examen de la crise financière actuelle, ce genre d'information aurait grandement facilité notre tâche en cette reprise de session. Nous espérons vivement que ces vues seront prises en considération lorsque l'Assemblée générale examinera la prochaine fois les moyens de résoudre les problèmes financiers des Nations Unies.

Nous reconnaissons que si certains Etats Membres n'ont pas honoré leurs obligations financières au titre de la Charte, c'est parce que, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, il existe "des désaccords - aux délicates implications politiques - touchant les programmes," (A/40/1102, par. 40). Il est peut-être vrai également, comme le souligne le CCQAB, que tant que des mesures n'auront pas été prises pour résoudre cette difficulté politique profonde, il faut s'attendre à des crises financières répétées. Cependant, à notre avis, seuls la poursuite de négociations entre les Etats Membres et un consensus réalisé avec patience permettront de trouver les solutions susceptibles de faciliter une compréhension des objectifs politiques communs de l'Organisation.

Dans ce contexte, je souhaite rappeler les considérations et suggestions énoncées dans le rapport en date du 10 juin 1983 établi par les gouvernements nordiques, concernant le renforcement des Nations Unies. Après tout, l'Organisation

M. Korhonen (Finlande)

des Nations Unies se fonde sur le principe de la majorité. Ce fait se reflète directement dans le budget. La Charte n'accorde pas à la minorité le droit - pour quelque raison que ce soit - de ne pas verser les contributions mises en recouvrement.

Enfin, je voudrais réitérer l'attachement de la Finlande envers l'obligation qui lui incombe en tant que Membre, c'est-à-dire assumer sa part des dépenses de l'Organisation, comme le stipule la Charte. Nous espérons que nous nous acquitterons tous de notre part, mûs par un sens de la responsabilité et des proportions. Il importe de rappeler que les contributions actuelles, du point de vue fiscal, sont relativement faibles pour la plupart des Etats Membres. Ceux-ci devraient également les comparer à la valeur qu'ils attachent tous à cette Organisation mondiale et aux avantages que leur donne la qualité de Membre.

M. KRISHNAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous dire combien nous sommes heureux de vous voir à nouveau présider les délibérations de l'Assemblée. Je suis certain que grâce à votre grande expérience, à votre compétence reconnue et à votre impartialité, vous saurez mener avec succès la reprise de cette session.

Ma délégation a appris avec une profonde tristesse le décès tragique de M. Raúl Prebisch. M. Prebisch était une source d'inspiration pour tous les pays en développement. Il était inlassable dans ses efforts pour promouvoir la coopération économique multilatérale. Nous regretterons tous profondément sa présence et ses conseils. Personnellement, je me souviens du temps que j'ai passé à Genève et de mes contacts avec cette personnalité éminente, et je suis certain que nous sommes nombreux ici à ressentir très personnellement la perte de ce géant de notre époque. Je voudrais prier la délégation de l'Argentine de transmettre nos condoléances émues à la famille de M. Prebisch et au Gouvernement de l'Argentine.

Les circonstances dans lesquelles se déroule la reprise de cette session de l'Assemblée générale offrent un exemple supplémentaire des difficultés croissantes et de l'érosion auxquelles est en butte le processus du multilatéralisme. Les pays non alignés ont fréquemment exprimé leur préoccupation et leur regret eu égard à ces tendances. Lors de la récente Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant les tentatives, toujours plus fréquentes, pour affaiblir et réduire le rôle du système des Nations Unies et pour éroder les principes de l'égalité souveraine et du fonctionnement démocratique sur lesquels repose l'Organisation.

M. Krishnan (Inde)

Les pays non alignés estiment que cette situation s'inscrit dans le cadre d'un effort concerté qui vise, d'une part, à affaiblir le rôle des Nations Unies en tant qu'instance de délibérations et de négociations sur les questions mondiales importantes et, d'autre part, à nuire à leur fonctionnement efficace et harmonieux.

A New Delhi, les ministres ont rétiré que :

"la foi en les Nations Unies anime le Mouvement des pays non alignés et que les Nations Unies sont l'instance internationale la mieux appropriée pour jouer un rôle central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que dans le règlement des crises et des différends internationaux; dans la réalisation de l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale et dans le renforcement de la coopération internationale dans tous les domaines."

Les pays non alignés constituent plus des deux tiers des Membres de l'ONU, ce qui reflète le rapport étroit et symbiotique du Mouvement et de l'ONU. Ce sont les nouveaux Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine - aidés dans leur accession à l'indépendance par l'élan que l'ONU a donné au processus de décolonisation - qui ont contribué à en faire un organisme véritablement universel, qui représente une libre association d'Etats fondée sur l'égalité souveraine et sur les espoirs et les aspirations des peuples du monde entier. L'ONU, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, est donc le résultat de la chute d'un ancien ordre mondial intenable et de l'apparition d'une ère nouvelle de démocratisation des relations internationales.

A la Réunion ministérielle qui s'est tenue à Dew Delhi, les ministres ont déclaré :

"que la non-acceptation de ce processus naturel est au coeur de la crise du multilatéralisme, et plus particulièrement de l'attaque concertée de ces milieux contre l'ONU et ses agences spécialisées."

Plus récemment, cette attaque a pris la forme de pressions financières pour nuire au fonctionnement de l'Organisation.

Les pays non alignés sont fermement convaincus :

"que toute retenue opérée sur les contributions mises en recouvrement par l'ONU représente une violation délibérée des obligations découlant de la Charte, qui est un traité universel librement contracté, et qu'elle sape, par conséquent, la base de l'ordre international. En particulier, les ministres ont condamné la retenue qui a été opérée sur des contributions mises en recouvrement dans le dessein de modifier le caractère et les buts fondamentaux de l'ONU."

M. Krishnan (Inde)

Les ministres ont souligné que le recours à la menace ou à l'adoption de telles mesures unilatérales avait de graves incidences sur la stabilité financière de l'ONU et de ses agences spécialisées. Tout en reconnaissant le besoin impérieux de réaliser le maximum d'économies et d'apporter des améliorations au fonctionnement et à l'efficacité du système, ils se sont dit fermement résolus à appuyer les principes de l'égalité souveraine des Etats et de la démocratie dans les affaires internationales, qui sont le fondement même du fonctionnement du système des Nations Unies."

Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour sensibiliser d'urgence les Etats Membres à la gravité de la situation actuelle ainsi que pour traiter de la crise de trésorerie. Nous reconnaissons que le rapport (A/40/1102) et la reprise de la session visent essentiellement à traiter des aspects à court terme du problème et que de plus grands efforts seront nécessaires à plus long terme, notamment par l'intermédiaire du Groupe d'experts internationaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU. On espère que ce groupe jouera un rôle important en présentant des propositions et des suggestions utiles propres à améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU. Nous attendons avec intérêt l'examen de ces propositions à la quarante et unième session de l'Assemblée générale et l'adoption de mesures pertinentes qu'exige la recherche d'une solution durable aux problèmes à plus long terme. Il est donc d'autant plus regrettable que des pressions d'ordre financier et politique soient exercées sur l'ONU au moment où le Groupe s'attaque à sa tâche.

C'est à juste titre que le Secrétaire général a souligné que la viabilité financière de l'Organisation est compromise, et que c'est l'existence même de l'Organisation qui est menacée. Il a raison de sonner l'alarme. En Inde, nous avons immédiatement pris son message avec tout le sérieux qu'il mérite. Au niveau le plus élevé, mon gouvernement a assuré le Secrétaire général qu'il pouvait compter sur notre pleine solidarité et sur notre appui constant à l'Organisation. L'Inde n'est pas - et n'a jamais été - en retard dans ses versements et s'est toujours acquittée de ses obligations financières en temps voulu. Je suis heureux de pouvoir dire que notre contribution pour 1986 a été versée de jour.

M. Krishnan (Inde)

Depuis le début de l'année, le Secrétaire général a pris un certain nombre de mesures d'économie dans des domaines de sa compétence. Nous le louons pour ces mesures et l'encourageons à persévérer dans cette voie. Le Secrétaire général souhaitera peut-être envisager des mesures supplémentaires de nature à réaliser des économies en ce qui concerne l'administration, la gestion et les services de conférence, sans perdre de vue les avantages que présente l'utilisation des méthodes et des techniques modernes.

En même temps, le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que le non-respect par les Etats Membres de leurs obligations financières est à l'origine du problème, et il a demandé aux Etats Membres de se conformer à leurs obligations. Nous sommes heureux des réponses satisfaisantes et encourageantes reçues à la suite des avertissements et des appels opportuns lancés par le Secrétaire général. Nous notons avec satisfaction que selon les données supplémentaires fournies par le Secrétariat - en réponse, dois-je ajouter, à nos demandes pressantes - que l'on trouve à l'annexe II du rapport, que le versement des sommes dues s'est accéléré d'une façon prometteuse, et que la situation au 25 avril 1986 semble moins désespérée qu'elle ne l'était.

Même si la gravité de la crise semble pour le moment atténuée, force est de constater qu'en ce qui concerne les mouvements de trésorerie la situation restera précaire pendant l'année, étant donné qu'elle dépend essentiellement des progrès qui seront réalisés au cours des semaines et des mois à venir dans le recouvrement des contributions non acquittées. En outre, les retenues opérées sur les versements constituent une dure réalité que nous ne pouvons éluder. En conséquence, la nécessité de faire davantage d'économies reste entière.

A cet égard, nous avons examiné les propositions soumises par le Secrétaire général à l'examen de l'Assemblée générale. Nous avons également écouté attentivement, monsieur le Président, vos observations liminaires de même que celles faites par d'autres délégations. Nous sommes convaincus que les économies sont devenues inévitables, et c'est animés de cette conviction que nous aborderons l'examen des propositions dont nous sommes saisis. Nous sommes disposés à oeuvrer avec les autres délégations à un effort constructif en vue de favoriser un compromis acceptable.

C'est dans cet esprit que ma délégation appuie pleinement les efforts déployés tant par le Secrétaire général que par certaines délégations en vue de trouver des solutions significatives au cours de la présente reprise de session. Nous sommes

M. Krishnan (Inde)

également encouragés par les déclarations d'appui qui ont été faites par plusieurs délégations, ce qui permet d'espérer que si la volonté nécessaire prévaut il sera permis à l'ONU de surmonter les présentes difficultés et d'empêcher certains Etats Membres de saper son fonctionnement harmonieux.

Pour terminer, j'ajouterai que tout en étant prêt à oeuvrer constructivement je dois souligner la responsabilité qui incombe aux Etats Membres de s'acquitter leurs obligations. Comme l'a dit le Secrétaire général dans sa déclaration d'hier

"si la crise présente est bien une crise de trésorerie, elle est aussi et surtout une crise politique. Elle tient, non pas exclusivement mais principalement, au non-respect des obligations qui découlent de la Charte et au fait que les Etats Membres ne parviennent pas à s'entendre sur les fins que doit servir l'Organisation ni sur l'appui que chacun d'eux doit lui fournir pour assurer son efficacité." (S/40/PV.124, p. 3/5)

Plus loin dans sa déclaration, le Secrétaire général a confirmé qu'il faudra que les Etats Membres :

"s'acquittent des obligations financières que leur impose la Charte." (Ibid., p. 12)

C'est sur cette note et sur cette pensée que je termine ma déclaration.

M. LIANG Yufan (Chine) (interprétation du chinois) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères condoléances à l'occasion de la mort de l'ancien Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Raúl Prebisch, de l'Argentine, qui a contribué à la cause du développement économique et dont la mort est une lourde perte pour la communauté internationale tout entière.

Nous avons lu et étudié attentivement les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur la crise financière actuelle de l'Organisation, et je voudrais vous faire part de notre opinion à ce sujet.

Au cours des 40 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a accompli un travail considérable non seulement dans le domaine politique mais également dans le domaine de la promotion de la coopération économique internationale, du développement social et du renforcement des échanges culturels, scientifiques et technologiques. En dépit des difficultés qu'elle a rencontrées sur sa route, cette organisation a exercé une grande influence dans différents domaines des activités mondiales et est devenue l'instance de nombreux dialogues entre les Etats sur des questions internationales d'intérêt majeur. La viabilité durable du rôle que les Nations Unies ont joué découle principalement du fait que les objectifs et principes de la Charte symbolisent l'aspiration, commune à tous les peuples, de vivre dans un monde caractérisé par la paix, la sécurité, la prospérité, le développement, l'égalité et la coopération. Pour arriver à une paix mondiale véritable et durable, ainsi qu'au développement et à la prospérité de tous, le monde a besoin des Nations Unies et l'Organisation, à son tour, a besoin de l'appui de tous les Etats Membres. Il est indispensable, en particulier, que les Etats Membres respectent scrupuleusement les objectifs et principes de la Charte.

Le rapport du Secrétaire général indique que l'Organisation des Nations Unies traverse à l'heure actuelle la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis les années 60, ce qui préoccupe profondément le Gouvernement chinois. A notre avis, la crise actuelle est un problème politique autant que financier. Mais la cause directe de la crise actuelle est la politique suivie par l'Etat Membre qui verse la contribution la plus élevée aux Nations Unies. En demandant un vote pondéré sur les questions budgétaires, il essaie d'imposer à cette organisation des lois adoptées par son corps législatif national.

M. Liang Yufan (Chine)

Dans son préambule, la Charte souligne l'égalité des nations, petites et grandes. L'Article 2 1) stipule également que :

"L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres".

Conformément à ce principe, tous les Etats Membres, grands ou petits, puissants ou faibles, doivent avoir un statut égal dans cette organisation, jouir de droits égaux et assumer des obligations égales. Ils doivent tous avoir la même voix au chapitre et un droit égal au vote. C'est là que réside la manifestation principale du principe d'égalité consacré dans la Charte et la viabilité même de cette organisation en tant qu'organisation internationale la plus importante du monde actuel en dépend. Si le nombre de voix de chaque Etat Membre devait être proportionnel aux contributions mises en recouvrement de chaque Etat Membre, le principe d'égalité consacré dans la Charte serait vide de sens.

Le principe de la détermination des contributions suivant la capacité de paiement et le barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée générale est stipulé expressément dans les résolutions pertinentes de l'Organisation. Après s'être acquitté de ses obligations financières comme il le doit, chaque Etat Membre jouit d'un droit égal au vote. Il serait contraire à l'esprit de la Charte qu'un Etat Membre quel qu'il soit décide arbitrairement de son propre barème de quote-part sans avoir obtenu au préalable l'approbation de l'Assemblée générale.

Chaque Etat Membre dispose de ses propres organes législatifs et les lois et décrets adoptés par ces organes ne sont valables qu'à l'intérieur de cet Etat. Toute tentative visant à imposer les décrets et lois d'un pays aux Nations Unies pour exercer une pression sur elles serait contraire à la pratique internationale. Si un Etat Membre conteste le principe de paiement des contributions mises en recouvrement ou du barème des quotes-parts, il devrait présenter ses objections aux Nations Unies et essayer de résoudre le problème en consultation avec d'autres Etats Membres. C'est la seule manière normale et raisonnable de traiter la question.

La délégation chinoise apprécie les efforts faits par le Secrétaire général et le Secrétariat pour alléger la crise financière actuelle. Nous sommes d'accord avec certaines des mesures proposées au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général mais nous pensons qu'il serait nécessaire de reconsidérer les autres. Etant donné que le report de la construction de deux centres de conférence touche

M. Liang Yufan (Chine)

aux intérêts d'un grand nombre de pays d'Asie et d'Afrique, nous voudrions proposer que des consultations étendues aient lieu entre le Secrétaire général et ces pays avant qu'une décision soit prise. En ce qui concerne le report d'autres programmes, nous ferons connaître notre point de vue après que nous en connaîtrons les détails.

Nous aimerions faire remarquer que depuis longtemps le Secrétariat des Nations Unies souffre du fait que les activités de certains organes se chevauchent, du surnombre du personnel et de la prolifération des documents et des réunions. Cet état de choses peu satisfaisant non seulement empêche le Secrétariat de s'acquitter de manière efficace de son mandat mais il alourdit également la charge financière des Etats Membres. Bien que le Secrétaire général ait déjà pris certaines mesures d'économie temporaires, nous sommes d'avis qu'il y a encore de nombreuses possibilités d'améliorer l'efficacité et de diminuer les dépenses. Nous voulons espérer que le Secrétaire général continuera ses efforts et prendra des mesures pour changer cet état de choses.

La délégation chinoise a toujours appuyé les réformes et les mesures d'économie prises au sein de l'Organisation pour rationaliser ses activités. En même temps, nous insistons sur le fait que toutes les réformes ou mesures de rationalisation devraient servir le bon fonctionnement et le rôle de l'Organisation.

En tant qu'Etat Membre des Nations Unies, la Chine a toujours respecté les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et comprend pleinement ses devoirs et obligations. En réponse à l'appel du Secrétaire général, nous avons payé notre contribution mise en recouvrement pour 1986 dans sa totalité. Pour sa part, le Gouvernement chinois fera de son mieux pour aider à résoudre la crise financière.

M. MARINESCU (Roumanie) : La question que nous sommes en train de débattre est tellement complexe qu'elle demande nécessairement un examen extensif. Néanmoins, monsieur le Président, tenant compte de votre recommandation implicite, lorsque vous avez souligné le caractère d'urgence de cette reprise de session, je limiterai mon intervention à quelques considérations qui nous paraissent essentielles pour toute approche correcte de la crise financière que traverse notre organisation et pour définir d'une manière juste les directions dans lesquelles il faudrait agir afin d'aboutir à des solutions durables.

Premièrement, les causes de cette crise ne peuvent être réduites à des explications partielles, circonstancielles et simplistes. Elles ont des racines qui vont loin en arrière. Etant à la fois d'ordre politique et financier, il est bien évident que les causes profondes de cette crise sont avant tout politiques.

Les pays non alignés ont bien raison lorsqu'ils expriment, dans le communiqué de la récente Réunion ministérielle de New Delhi, leur profonde préoccupation devant les tentatives toujours plus fréquentes d'affaiblir et de réduire le rôle du système des Nations Unies et d'éroder les principes de l'égalité souveraine et du fonctionnement démocratique sur lesquels repose ce système, et quand ils soulignent que la crise actuelle a ses origines dans l'érosion de l'engagement envers les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, il en résulte que toute solution pour faire sortir l'Organisation de la crise financière actuelle doit être recherchée sur la base du respect des principes et des règles fondamentaux du fonctionnement de l'Organisation et du processus de prise de ses décisions, le principe de l'égalité souveraine des Etats Membres avant tout. Seules doivent être retenues les solutions qui puissent favoriser l'avancement des problèmes politiques et économiques les plus importants et qui puissent assurer une activité sans contraintes des principaux organes de l'Organisation et créer les conditions requises pour une participation plus large et plus active, sur un pied de parfaite égalité, de tous les Etats Membres - qu'ils soient grands, petits ou moyens - aux activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes.

La délégation roumaine apprécie le travail considérable qui a été fait et remercie le Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a soumis, et qui contient un grand nombre de propositions destinées à nous permettre de surmonter les

M. Marinescu (Roumanie)

difficultés financières les plus pressantes. En même temps, nous sommes dans l'obligation d'émettre de sérieuses réserves sur certaines propositions dont la mise en application pourrait affecter la substance politique même de l'activité générale de l'Organisation. Nous ne pouvons pas souscrire, par exemple, à la proposition de réduire la durée de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Des arguments d'ordre formel, pratique et, surtout, de principe, plaident contre une telle mesure. Il n'appartient pas d'abord à cette session de décider de la durée de la quarante et unième session, cette décision relevant, conformément au règlement intérieur, de la compétence de l'Assemblée générale et du Bureau qu'elle élira à cette session-là. L'ordre du jour de la prochaine session étant suffisamment chargé, même pour une durée normale, on ne peut sérieusement penser à une réduction de près d'un tiers de cette durée sans transformer la prochaine session en une sorte de lit de Procuste.

Il nous paraît que l'Assemblée générale ne saurait accepter aucune mesure dont le sens est, en dernière instance, la diminution de son rôle. Au contraire, le rôle de l'Assemblée générale devrait toujours être raffermi et rehaussé, en tant que principal organe politique des Nations Unies, celui où tous les Etats, indépendamment de leur dimension, peuvent se manifester et agir selon leurs droits et leurs intérêts. On a dit et souvent répété cette vérité élémentaire, mais - excusez cette façon de m'exprimer - c'est le clou sur lequel il faut toujours taper si nous voulons que l'Organisation devienne un instrument international plus efficace, capable d'accroître sa contribution à la solution des problèmes complexes auxquels se trouve confrontée l'humanité. Il faut donc bien réfléchir à cette proposition avant de prendre une décision, car, si son effet financier serait mineur, sinon dérisoire, la signification politique qu'elle risque d'acquérir serait majeure et trop négative. A notre avis - et cette remarque est également valable pour d'autres propositions d'une même nature - ce n'est pas dans cette direction qu'il faudrait chercher à sortir des difficultés budgétaires actuelles et à asseoir la santé financière de l'Organisation.

Troisièmement, on ne peut éliminer de l'analyse de l'état actuel des choses, et encore moins des solutions possibles, la situation existant quant à l'administration, au niveau des dépenses et aux problèmes de personnel dans le Secrétariat.

M. Marinescu (Roumanie)

Nous avons apprécié les mesures que le Secrétaire général a déjà prises et nous espérons que son effort personnel se poursuivra de façon déterminée afin de ramener le budget de l'Organisation à un niveau rationnel et plus bas. Cet effort - qui ne pourrait qu'avoir l'appui général - serait en plein accord avec les préoccupations de la quasi-totalité des Etats pour réduire leurs dépenses budgétaires dans cette période de sévère crise économique mondiale qui se poursuit et qui rend bien difficiles les possibilités d'un grand nombre de pays, dont le mien, de se procurer les ressources financières nécessaires pour faire face à leurs multiples obligations.

A l'instar d'autres pays, la Roumanie a toujours plaidé pour une telle orientation. Je me permets de rappeler que, dans un document officiel consacré au raffermissement du rôle des Nations Unies qu'il avait fait distribuer il y a plus de dix ans lors de la trentième session de l'Assemblée générale, le Gouvernement roumain estimait nécessaire, entre autres, d'améliorer et de rationaliser les méthodes de travail du Secrétariat et d'assurer une représentation adéquate de tous les Etats dans celui-ci, sur la base des critères qui découlent de la composition actuelle de l'ONU; de réduire le personnel et les dépenses toujours croissantes de l'Organisation, en perfectionnant sans cesse l'activité du Secrétariat, en distribuant et en utilisant les fonds d'une manière plus judicieuse, en adoptant des mesures fermes contre les phénomènes de bureaucratie et de routine, en gardant des dimensions rationnelles à l'appareil et en évitant l'extension injustifiée de ses structures.

Il nous semble que ces objectifs gardent toute leur actualité et que des mesures fermes dans cette direction ne pourraient être trop ajournées. Ce serait d'ailleurs paradoxal de maintenir à leur niveau actuel les dépenses d'administration et surtout de personnel, qui constituent la partie essentielle du budget de l'Organisation, tout en proposant de renoncer à un grand nombre d'activités des organes et des organismes des Nations Unies et à des programmes qui se rapportent à des problèmes de la plus haute importance, qu'ils soient dans le domaine du désarmement, de la solution des conflits, du développement économique et social ou de la décolonisation.

M. Marinescu (Roumanie)

Le rapport du Secrétaire général contient beaucoup d'éléments concrets qui, de toute évidence, ne pourraient être examinés dans un débat général comme celui qui se poursuit en séances plénières. Comme nous l'avons suggéré, l'examen de beaucoup des propositions contenues dans le rapport - sur lesquelles ma délégation réserve sa position - pourrait être mieux réalisé au sein de la Cinquième Commission, comme l'a proposé d'ailleurs le Président du Groupe des 77, le distingué Représentant permanent de la Yougoslavie.

La délégation roumaine est prête à donner tout son concours à l'examen détaillé des différents aspects que ces propositions comportent, que ce soit dans ce cadre ou dans le cadre plénier.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Il y a quelques mois seulement, cette assemblée extraordinaire des nations du monde s'est fait l'écho des manifestations de haute estime dans laquelle on tient le rôle et les réalisations de l'Organisation des Nations Unies et des expressions de volonté politique de respecter ses buts et principes, consacrés dans le document fondamental qu'est la Charte des Nations Unies. A l'heure actuelle, pourtant, nous sommes saisis d'un problème d'une telle ampleur qu'il met en danger le fonctionnement de l'Organisation et son efficacité actuelle et future. Bien que la crise actuelle de l'Organisation découle directement d'une insuffisance de fonds pour le financement de ses activités, cette crise est avant tout de caractère politique et tient aux situations économiques difficiles et aux situations politiques tendues existant dans le monde aussi bien qu'à l'attitude précise des gouvernements à l'égard de l'Organisation.

Il y a lieu de se préoccuper particulièrement de la décision unilatérale prise par les Etats-Unis de retenir partiellement le versement à l'Organisation de leur contribution mise en recouvrement. Cette attitude manifestée à l'égard de l'Organisation des Nations Unies par un Etat Membre important sape les buts et principes de l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies doit rester l'enceinte fondamentale du dialogue et de la recherche de solutions multilatérales aux importants problèmes actuels et futurs auxquels on est en butte dans les relations internationales, notamment pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir la coopération économique, sociale et culturelle à l'échelle globale. Toute tentative de résoudre la crise financière actuelle de l'Organisation qui ne prend pas en compte ces objectifs ne servira pas les intérêts de l'Organisation des Nations Unies ni de ses Etats Membres.

Ma délégation souscrit sans réserve à l'opinion selon laquelle la crise financière actuelle devrait être abordée aussi bien à court terme que dans une perspective à plus long terme. La nécessité imminente de trouver des fonds à court terme qui, en même temps, permettraient l'élaboration d'une solution durable plus complète, a provoqué la reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons du travail accompli jusqu'à présent par le Secrétaire général pour réduire les dépenses de l'Organisation sans porter atteinte à la mise en oeuvre du programme de travail en cours, ainsi que des propositions qu'il vient de présenter afin de réaliser davantage d'économies dans les travaux de

M. Noworyta (Pologne)

l'Organisation. Certaines de ces propositions ne concordent pas avec nos idées et ne répondent pas à nos soucis. Nous ne sommes pas seuls à soutenir cette position, qui est aussi celle de la plupart des délégations. Cela étant, nous devrions mettre nos efforts en commun pour parvenir à une décision nécessaire de consensus.

C'est dans cet esprit que nous abordons les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général, dans lequel nous voyons une base possible pour un tel accord. Pour ce qui est des solutions à long terme, nous devrions nous attacher surtout aux mesures qui pourraient préserver la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses fonctions principales. Nous sommes d'accord avec l'opinion du Secrétaire général selon lequel

"Il faut le temps d'instaurer un dialogue positif qui permette de rechercher des solutions durables, démarche qui doit se dérouler de façon ordonnée et dans un climat de coopération." (A/40/1102, par. 4)

Nous escomptons qu'à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, on consacrera beaucoup d'attention aux problèmes qui provoquent un ralentissement du taux de croissance du budget de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à l'amélioration de l'organisation du travail et de la coordination au sein du Secrétariat.

L'oeuvre du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau créé par l'Assemblée générale pour examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies pourrait être d'une grande utilité dans cette initiative.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale examine, à l'occasion de la reprise actuelle de sa quarantième session, une question très importante dont dépend l'avenir de notre organisation internationale et sa capacité à poursuivre ses tâches et activités de manière efficace après avoir passé le cap de la quarantaine. Je voudrais remercier le Secrétaire général des efforts qu'il a faits pour nous présenter un rapport détaillé sur la situation financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies, qui contient des renseignements importants sur tous les aspects de la crise.

Nous connaissons tous les facteurs qui ont provoqué l'aggravation de la crise au fil des ans et engendré la situation financière actuelle de l'Organisation. Cette crise se traduit par un manque de fonds, susceptible de mettre l'Organisation dans l'incapacité d'exécuter les programmes de travail qui lui ont été assignés et

M. Abulhasan (Koweït)

d'honorer ses obligations financières. Cette crise n'est pas une crise strictement financière. C'est, au premier chef, une crise politique, qui aura des conséquences dangereuses si rien n'est fait pour la résoudre.

A cet égard, le Secrétaire général déclare dans son rapport :

"Au fil des ans, la crise financière s'est aggravée, essentiellement parce que [certains] Etats Membres ont opéré des retenues sur leurs contributions au budget ordinaire... A la fin de 1985, toutes les réserves avaient été engagées pour faire face au déficit résultant de ces retenues..." (A/40/1102, par. 3)

Cette crise est directement liée au financement des opérations de maintien de la paix. Nous voudrions dire ici que les opérations de maintien de la paix et le maintien de la paix et de la sécurité internationales relèvent d'une responsabilité collective. Tous les Etats Membres doivent honorer leurs obligations en la matière. Si tous les Etats assument leurs responsabilités, la charge financière de l'Organisation des Nations Unies s'en trouvera allégée.

Le Secrétaire général a plusieurs fois lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent promptement leurs contributions mises en recouvrement au début de l'année. C'est là un moyen essentiel pour le Secrétariat de résoudre certaines des difficultés financières de l'Organisation. Je voudrais rappeler que le Koweït est l'un des pays qui respectent et honorent strictement les obligations financières qu'il a contractées vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies. Notre dossier est remarquable en la matière, et le Secrétariat peut en témoigner.

M. Abulhasan (Koweït)

J'aimerais indiquer en cette occasion que le Koweït, et ce pour la première fois, n'a pas encore versé sa contribution au budget des Nations Unies pour 1986. Cela est dû au fait que nous ne sommes pas satisfaits de la décision prise par le Comité des contributions d'augmenter injustement la contribution du Koweït, décision que rien, dans le dernier barème des quotes-parts, ne justifie. Nous avons beaucoup de respect pour ce comité et ses membres, mais nous pensons qu'il ne s'est pas acquitté de ses obligations et que de telles décisions de la part du Comité des contributions pourraient avoir des conséquences négatives sur la situation financière des Nations Unies. Une base plus juste, qui tienne compte de toutes les variables du revenu national et de la capacité de paiement, est plus que jamais nécessaire.

Ce qui est à l'origine de l'aggravation de la situation financière et des perturbations actuelles et qui est une source de préoccupation pour tous, c'est que les Etats-Unis ont décidé de réduire considérablement leur contribution au budget de l'Organisation. Ils ont également retenu une partie de leurs arriérés au titre du budget de l'an dernier ainsi que leurs contributions à certains des programmes adoptés par l'Assemblée générale, ce qui a encore aggravé le problème. Tout cela reflète à notre avis une attitude très négative à l'égard de l'Organisation. Le financement de l'Organisation des Nations Unies est une responsabilité qui a été acceptée par tous les Etats Membres et qui se trouve consacrée dans la Charte, laquelle ne doit pas devenir un instrument au service de certaines tendances qui menacent la stabilité de l'Organisation internationale et la rendent incapable d'exécuter les tâches qui lui ont été assignées.

Ma délégation appuie les propositions présentées par le Secrétaire général dans leur ensemble et est d'avis que de nouvelles consultations devraient être envisagées à l'avenir dans le cadre de la recherche d'une solution à la crise.

Ma délégation attache une grande importance à la coopération qui s'est instaurée entre le Secrétaire général et le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui a été créé en vue d'alléger et de rationaliser les procédures administratives et financières de l'Organisation des Nations Unies, étant donné la nécessité impérieuse, dans les circonstances actuelles, de procéder immédiatement à des améliorations dans le domaine de la gestion aussi bien à court terme qu'à long terme. Ces améliorations auraient dû intervenir il y a bien longtemps. Ma délégation est prête à coopérer pleinement à l'application de toute procédure susceptible de rationaliser le fonctionnement administratif et financier et de renforcer l'efficacité de l'Organisation internationale.

M. Abulhasan (Koweït)

Le Koweït continuera d'être au nombre des pays qui croient dans le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le renforcement de la stabilité dans le monde et continuera d'appuyer ce rôle.

M. ORAMAS-OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais avant tout exprimer la douleur ressentie par mon pays à la nouvelle de la mort de M. Raúl Prebisch, personnalité éminente de notre temps, qui a tant fait pour le développement de l'Organisation des Nations Unies et des différents organismes du système.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier au nom de ma délégation pour avoir convoqué d'urgence cette reprise de la quarantième session afin de rechercher ensemble des solutions à la crise financière aiguë que traversent les Nations Unies. Le Président du Groupe des 77 a déjà prononcé une déclaration au nom des pays membres du Groupe, et nous nous associons au texte qu'il a présenté. Cependant, ma délégation voudrait faire quelques observations que nous jugeons nécessaires dans ce débat.

Pour Cuba, il est d'une importance primordiale non seulement de garantir la survie de notre organisation et de lui permettre d'atteindre les buts et objectifs consacrés dans la Charte, mais également de travailler courageusement pour doter l'Organisation de ressources et de mécanismes qui lui permettent de s'acquitter avec une efficacité et une efficience sans cesse accrues du rôle qu'elle doit jouer dans notre monde contemporain si complexe.

C'est un non-sens évident qu'aujourd'hui, alors que notre planète se débat dans l'une des situations les plus difficiles que l'humanité ait jamais rencontrées, situation caractérisée par une aggravation sans précédent des tensions internationales et par une crise économique mondiale aiguë, notre organisation qui, par définition, a le devoir de veiller à la préservation de la paix et à la réalisation du développement, doive se lancer dans une lutte pour survivre en tant qu'institution indépendante et démocratique.

Il est certain que la crise financière que traversent actuellement les Nations Unies n'est pas un phénomène isolé et fortuit. Ce n'est pas non plus le fait du hasard que ceux qui mettent en danger la sécurité internationale et qui appliquent chaque jour une politique de force de plus en plus agressive en même temps qu'ils font obstacle de façon croissante au développement du tiers monde soient ceux-là mêmes qui, par l'adoption de mesures unilatérales et illégales, ont provoqué cette situation critique que nous nous efforçons aujourd'hui de résoudre.

M. Oramas-Oliva (Cuba)

A dire vrai, la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies fait clairement partie des attaques renouvelées que le Gouvernement des Etats-Unis lance depuis des années contre le multilatéralisme. C'est pourquoi nous nous associons pleinement avec la déclaration sur la crise financière actuelle de l'Organisation formulée lors de la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue récemment à New Delhi, en Inde. A notre avis, avant d'entreprendre une évaluation des mesures concrètes qui s'imposent dans la conjoncture actuelle, il conviendrait que nous analysions soigneusement les causes de cette crise.

Après avoir discerné ces derniers temps au sein du Gouvernement des Etats-Unis une tendance croissante à adopter des mesures qui le portent à se détourner de ses engagements dans le domaine des activités multilatérales, c'est avec inquiétude que nous avons vu ce gouvernement déchaîner une violente offensive contre les institutions démocratiques internationales, offensive qui a commencé avec le retrait presque universellement condamné des Etats-Unis de l'Unesco et qui maintenant consiste à vouloir compromettre l'intégrité des Nations Unies et à chercher à imposer des mesures de politique qui non seulement nient les mécanismes, la structure et la procédure de l'ONU mais sont une violation des dispositions mêmes de la Charte.

M. Oramas-Oliva (Cuba)

Nous devons souligner à ce propos que le caractère profondément démocratique des Nations Unies, consacré dans la Charte et reflet fidèle du principe inviolable de l'égalité juridique des Etats, indépendamment de leur taille, de leur système économique et social, de leur niveau de développement ou du montant de leurs contributions à l'Organisation, représente la pierre angulaire sur laquelle repose l'Organisation. C'est aussi le seul moyen légitime de garantir la confiance des Etats Membres dans l'impartialité de cette institution. Par conséquent, nous rejetons toute tentative visant à adopter des systèmes de vote pondéré dans les domaines d'activités des Nations Unies quels qu'ils soient.

De ces principes, nous devons comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de garantir la survie et le progrès de notre organisation, mais également de la préserver des politiques qui cherchent à la placer sous la tutelle d'un seul Etat ou d'un petit groupe d'Etats, qui auraient ainsi toute licence d'imposer à l'Organisation leurs propres politiques ou d'empêcher que s'exerce librement la volonté de la majorité.

De tout ce qui précède, il ressort que nous ne devons pas perdre de vue que l'origine de la crise financière que traversent les Nations Unies à l'heure actuelle est fondamentalement politique, de sorte que les solutions définitives doivent, elles aussi, être politiques.

C'est précisément à la lumière de cette affirmation que nous avons analysé les différentes propositions de solution formulées, y compris le document présenté par le Secrétaire général.

On sait bien que mon pays a apporté une collaboration importante et permanente aux Nations Unies et qu'il participe activement et de façon constructive à ses travaux. Par conséquent, nous sommes disposés, dans la mesure de nos possibilités limitées, à contribuer de la même façon à surmonter la crise actuelle et à empêcher que ses effets ne soient préjudiciables aux principaux programmes de l'Organisation ou ne portent atteinte au niveau de son activité.

Nous avons analysé avec beaucoup de soin le document que nous a présenté le Secrétaire général et, d'une manière générale, nous appuyons les mesures qu'il a adoptées pour réduire les coûts et réaliser des économies, réduisant ainsi la marge déficitaire prévue dans son document pour l'année en cours. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, nous voudrions remercier le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat des immenses efforts qu'ils ont déployés dans la recherche d'une solution à ces problèmes.

M. Oramas-Oliva (Cuba)

Maintenant, en ce qui concerne les propositions contenues dans le rapport en question, nous devons, à notre avis, faire très attention, évaluer chacune des initiatives qui nous sont suggérées en fonction de leurs propres mérites et éviter de les traiter comme un tout.

Cela est particulièrement vrai dans le cas des activités de programmes liées directement aux fonctions essentielles des Nations Unies, conformément aux buts et objectifs consacrés dans la Charte. Il est particulièrement important, de ce point de vue, de tenir compte de la nécessité de déterminer la manière dont les mesures à court terme que nous allons adopter maintenant pourront influencer sur les mesures à plus long terme que nous allons décider pour l'avenir.

Nous réaffirmons notre attitude constructive dans la recherche de solutions qui soient bénéfiques pour notre organisation et nous espérons que la totalité des Etats Membres oeuvreront dans le même esprit.

La séance est levée à 17 h 25.